

En tant qu'association dont l'objet est la protection de l'environnement dans le cadre de la recherche d'un équilibre entre l'activité humaine et la préservation des milieux naturels, nous estimons que la priorité aurait été d'établir un état des lieux écologique permettant de fixer les limites d'un projet d'aménagement et non de considérer l'environnement d'un projet de l'ampleur prévue comme une variable d'ajustement. Nous demandons donc que ce projet soit abandonné au profit d'un projet tenant compte des limites environnementales et de l'évolution probable de l'activité de ski nordique dans le contexte de changement climatique que nous connaissons.

Passé ce préambule, nous avons relevé les points suivants :

- La concertation arrive tardivement alors que tout donne l'impression que le projet semble déjà engagé par ses promoteurs malgré l'utilisation hypocrite du conditionnel qui pourrait faire croire que le public aurait encore une influence majeure sur ses caractéristiques, voire son annulation. Il aurait fallu consulter le public avant de prendre la décision de lancer le projet.
- Les réunions sont organisées à des périodes où les résidents secondaires (habitants temporaires mais également particulièrement concernés par la vie d'un village qu'ils ont choisi d'habiter), pourtant financeurs majoritaires de la commune au travers des impôts fonciers et de la taxe d'habitations (que ne payent pas les habitants permanents et qui ne représentent qu'environ 20% des habitants toutes catégories confondues) et la surtaxe.
- Le dossier de présentation est faible et imprécis. Aucune donnée écologique n'y figure (les analyses en cours auraient pu faire l'objet d'une présentation préliminaire) alors que c'est naturellement une problématique majeure aux Confins.
- Les aménagements sont à l'évidence prévus pour renforcer l'attractivité du site des Confins alors qu'il est déjà complètement engorgé, et qu'il est de toute façon condamné en l'état à terme en raison du réchauffement climatique ; son maintien ne pourra se faire qu'au détriment des autres usages de l'eau qui sont naturellement prioritaires (eau potable, agriculture, ...).
- Le site est visiblement, comme il l'est déjà d'ailleurs, exclusivement dédié en hiver au ski de fond, la randonnée pédestre étant reléguée aux frontières, ce qui va à rebours du discours officiel sur la diversification.
- Sur l'aspect économique et social, la promotion des JO pourvoyeurs d'emploi est fallacieuse, les Cluses n'en ont pas besoin dans le contexte actuel où le taux d'emploi est particulièrement élevé (taux de chômage à la Clusaz de 3,1 % contre 8,3 % en France). Les Cluses ont certainement plus besoin de logements abordables. Les investissements publics pour ce projet, donc payés par tout un chacun, ne peuvent qu'aggraver la situation économique générale pour un événement éphémère dont l'héritage est pour le moins incertain (on ne comprend pas bien, au-travers du dossier, quel sera cet héritage).
- La mobilité est déjà un véritable problème ; il ne pourra être résolu par un aménagement des virages conduisant au site. Il suffit de vivre un événement comme le Béliet qui n'est pourtant qu'un événement régional (village complètement submergé et bloqué par les véhicules des visiteurs) pour se rendre compte de la difficulté à venir pour gérer un événement international. (Cette remarque ne remet naturellement pas en cause le Béliet qu'il faudrait peut-être recadrer dans sa version historique).
- S'il paraît pertinent d'améliorer les structures existantes pour un meilleur accueil sans augmentation de la fréquentation qui doit être mieux régulée, il est évident que le projet est surdimensionné et sans vision sur le moyen et long terme tenant compte du contexte climatique dont l'évolution dépasse largement les prévisions.

En conclusion, il nous semble impératif de renoncer à ce projet et d'orienter les investissements vers plus de sobriété en résolvant les problèmes existants en tenant compte des nouvelles conditions climatiques et des attentes des habitants sur l'habitabilité de leur territoire.